ROLE de L'UNION AFRICAINE DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE



Pr . Belkacem Iratni
Free-Lance
Algeria
Kiratni54@gmail.com

Submission date:19/05/2026 Acceptance: 10/06/2026 Publication date: 10/06/2026

Abstract:

Diverse conflicts, ranging from the so-called ethnic conflicts, to border disputes, scramble over natural resources, power rivalries, and foreign interventions have marked the modern history of Africa.

To help solve these conflicts if not attenuate their devastating effects, African countries, through the Organization of the African Unit (OAU) and the Regional Economic Communities (RECs), have attempted to set up common security mechanisms at continental and regional levels. However, the capabilities of this continental institution proved limited at that time, mainly because of the military weakness of its member States and lack of funds to sustain operations linked to maintain peace and security in the continent.

The establishment of the African Unity (AU) brought a new phase and a different stance to fight common threats, as regional and continental security mechanisms emerged in a context marked by the multiplicity of civil wars and the increase of new security threats consisting of the spread of terrorism and transnational crime.

The paper seeks to evaluate the achievements made by AU in the domain of keeping peace and security in Africa, as well as delve into the hindrances facing this institution in its efforts to find solutions to political instability, persistence of authoritarian regimes, and interferences of foreign powers in the continent's internal affairs.

key words: African Union, Security mechanisms, Peace and security architecture, peacekeeping operations.

Introduction:

L'objectif de cette étude s'attèle à présenter et évaluer les efforts entrepris par l'union Africaine dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité dans un contexte nourri par des conflits dits ethniques, des génocides, des coups d'États, l'absence de bonne gouvernance, l'exacerbation des disparités sociales et régionales, l'extension des pandémies et la persistance de la sécheresse et de la pauvreté.[1]

L'architecture Africaine en matière de la paix et de la sécurité (APSA) relève du cadre conceptuel relatif à la sécurité collective. Cette corrélation est d'autant pertinente et opportune au regard des efforts inlassables consentis par les pays africains, réunis au sein de l'instance continentale (Union Africaine-UA) et les Communautés Economiques Régionales (CER), pour élaborer une doctrine en matière de sécurité et mettre en place des structures opérationnelles, des moyens militaires et des mesures de soft power pour mettre fin aux conflits en Afrique et éradiquer le terrorisme et le crime transnational.

Selon *Encyclopaedia Britannica*, le concept de sécurité collective réfère à "un système à travers lequel les Etats tentent de prévenir ou mettre fin aux conflits" (Encyclopédie Britannisa, n.d.) Dans le cadre des arrangements propres à la sécurité collective, un agresseur contre un autre état est considéré comme un agresseur des autres états qui réagissent à l'effet de le repousser. Cette définition demeure quelque peu simple, rattachant la sécurité collective à l'agression et au moyen d'y faire face.
Des politologues ont défini la sécurité collective comme "un system régional ou global dans lequel chaque état de ce système accepte que la sécurité d'un Etat concerne les autres états et accepte d'adhérer à une réponse collective aux menaces (Lowe et al 2008). Cette approche semble plus élaborée car elle considère la sécurité collective comme un système et conçoit la responsabilité de faire face aux menaces sur la base de l'adhésion des Etats victimes d'une agression. Plus qu'une réponse concertée à l'agression, la sécurité collective, est considérée comme un outil (device) de la gestion de crise qui implique un engagement de la part de toutes les nations à affronter, d'une manière collective, une agression commise par un Etat contre un autre Etat (Goddard 2024).
La sécurité collective a émergé de la volonté des États de se mettre ensemble pour se défendre contre un ennemi commun. Le contexte juridique international s'est également favorable à la construction d'une sécurité collective régionale et a

[1] Cette étude repose dans une certaine mesure sur les conclusions concoctées, suite à une étude pratique sur la mise en place de bureaux de liaison de l'Union Africaine auprès des Communautés Economiques Régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité, menée en 2010 par un comité d'experts Africains dont l'auteur de cet article.

permis la proclamation de la Charte des Nations Unies stipulant " Le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen de ces accords ou de ces organismes régionaux" (Article 52(3) de la Charte de l'ONU). L'encouragement à la mise en place de mécanismes régionaux de sécurité collective a servi de toile de fond à l'émergence du concept "d'africanisation" des opérations de paix et de sécurité sur le continent. Il s'agit à la fois "d'une revendication par les États africains de la possibilité d'assurer par eux-mêmes les opérations de paix et de sécurité sur le continent, et d'une invitation aux États africains à prendre part activement aux dites opérations." (J-P Lacroix, 2019, 61). Les institutions africaines avaient ainsi envisagé de mettre en place un cadre normatif devant permettre de réaliser cet objectif sur le continent, en s'inscrivant dans " l'appréhension de la sécurité collective comme système, en l'espèce un système juridique ; c'est à dire un ensemble de normes, d'institutions, et un mécanisme concourant à sa mise en œuvre" (Le Gouriellec, 2019).

La sécurité collective peut être aussi dissuasive et concerne tous les Etats de la communauté internationale. Elle implique des moyens collectifs pour maintenir la paix et la sécurité et prévenir toute agression ou menace éventuelle. Dans cette optique, les efforts consentis par les pays africains visent à élaborer une doctrine de protection collective et à mettre en œuvre les moyens susceptibles de faire cesser les conflits entre Etats, les guerres civiles et extirper la menace terroriste qui a commencé à se propager en Afrique à prendre .des connotations religieuses radicale depuis la fin du siècle dernier.
Les menaces sont devenues de plus en plus transnationales et dépassant les moyens de l'entité nationale, qui s'est avérée, dans bien des cas, incapable d'affronter les menaces nouvelles représentées par l'activisme terroriste, l'extrémisme religieux subversif, le crime organisé et les réseaux de contrebande. Ces menaces ne concernent plus la sécurité et la stabilité d'un seul pays (guerres civile intra-étatique) ou deux pays au maximum (conflits frontaliers). Aussi, la mise en œuvre d'une doctrine et une stratégie africaines de lutte conte les nouvelles menaces est devenue nécessaire et a pris la forme de l'Architecture Africaine de Séla paix et de la Sécurité (APSA).

Dans le passé, l'OUA ancêtre de l'Union Africaine et fondée en 1963, avait tenté de mener des opérations visant à contribuer à l'arrêt de la violence dans le continent africain. Ainsi, elle dépêché une force de 3.000 hommes au Tchad (guerre civile, 1981-2), mais sans succès probants.

Elle a élaboré une convention pour l'élimination de la présence de mercenaires dans les conflits africains en 1989, mais n'a cependant pas pu empêcher les mercenaires d'agir en Sierra Leone ou en Angola.

Elle a essayé aussi au Sommet tenu au Caire en 1993 à mettre en place des mécanismes pour la prévention et la gestion des conflits mais n'a pas pu empêcher les génocides au Rwanda en 1994, ni ses répercussions catastrophiques en République Démocratique du Congo (1998-2003), ni la désintégration de la Somalie. L'envoi d'observateurs au Burundi (1993-6), aux Comores (1996-7) et d'une mission de contact en Éthiopie et Érythrée n'ont pas été efficaces.

Sa gestion du dossier du Sahara Occidental fut éphémère et sa décision de le remettre aux soins des instances onusiennes constitue un aveu d'impuissance flagrant à résoudre ce conflit, en dépit de l'admission de la République Arabe Sahraouie (RASD) au sein de l'OUA en 1976 dans un contexte favorable à l'achèvement du processus de décolonisation en Afrique.

La mise en place d'une Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme par l'OUA initié lors du Sommet tenu à Alger en Juillet 1999 et adoptée par le Protocole signé à Addis Abéba en Juillet 2004 n'a permis, ultérieurement, ni une coordination pour lutter contre ce fléau, ni freiné son extension (AU.int 2024).

Devant cet échec d'assurer la sécurité collective par l'OUA, des pays ont mené des actions individuelles et d'une manière unilatérale. En 1979, Le Président Julius Nyerere a fait battre en retraite les forces ougandaises qui avaient envahi la Tanzanie et aidé les rebelles à chasser Idi Amin du pouvoir, alors que le Rwanda, avec l'appui de pays de l'Afrique orientale et australe est intervenu au Congo pour forcer Mobutu à céder le pouvoir.

La doctrine qui a prévalu au sein de l'OUA était liée à *la suprématie de la souveraineté des États et non à la protection des populations ou à faire respecter les droits humains.*

Avec la mise en place de l'Union Africaine (UA) suite à la déclaration de Syrte (Libye) en Septembre 1999 et sa création en Juillet 2022 à Durban (Afrique du Sud), la volonté nouvellement affichée s'inscrit, au contraire, dans :

1-*l'esprit des droits des peuples* au lieu des droits des États.

2-*Sécurité et défenses communes* au lieu d'intervention individuelle pour assurer des intérêts particuliers.

Cette doctrine a été saluée par le Président Sud-Africain, Tambo Mbeki comme un nouveau *Panafricanisme* dans le sillage de l'idée d'une renaissance africaine qui a pour ambition de changer la vision de l'Afrique et lui donner toute la place qu'elle mérite dans la mondialisation (Gumede, 2006).

Le présent article s'évertue à scruter d'une manière critique la doctrine et l'architecture de la Paix et de la Sécurité mise en place par l'Union Africaine, à passer en revue les opérations de maintien de la paix menées tant par l'UA depuis sa création en 1989 que par les Communautés Economiques régionales et à évaluer les défis auxquels l'UA et les CER se sont confrontées dans la mise en œuvre de l'APSA.

Doctrine et architecture de la Paix et de la Sécurité de l'Union Africaine

L'avènement de l'UA, suite à la déclaration de Syrte-Libye de Septembre 1999, et l'annonce de l'accord sur "l'acte constitutif de l'UA " qui a vu le jour à Lomé (Togo) en Juillet 2000, signé en Mai 2001 et ratifié au Sommet de Durban en Afrique du Sud en Juillet 2002, a conduit à la nécessité de " *construire une Afrique intégrée, prospère et de paix conduite par ses propres citoyens*" (African Union)

L'Union Africaine s'est attelée à éviter les conflits par le biais de la bonne gouvernance dans le cadre de 'l'African Peer Review Mechanism' institué dans le cadre du New Programme for Africa's Development (NEPAD), la 'Déclaration Solennelle sur la Défense et la Sécurité Communes en Afrique,' adoptée en 2004 et le 'Pacte de Non-agression et Défense commune' conclu en 2005.

L'Architecture déployée par l'Union Africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité s'articule autour de cinq piliers fondamentaux : le conseil de Paix et sécurité (PSC), Comité de Sages (Panel of the Wise), Système d'alerte Continental (CEWS), Force Africaine en attente (ASF) et Mécanismes Régionaux pour la Prévention des Conflits (CPRM).

1 -Conseil de la Paix et de la Sécurité

L'UA a un rôle de coordination, de suivi, et de formulation des politiques en matière de la paix et de la sécurité, alors que les Communautés Economiques

Régionales (CER) demeurent les fondements de l'UA et les premiers responsables pour la mise en œuvre de ces politiques.

-Le Conseil de la Paix et de la Sécurité est composé de 5 membres (un représentant de chaque région géographique du continent africain) élus pour 3 ans et de 10 membres élus pour 2 ans. Le PSC est assisté d'un Secrétariat et différents départements sectoriels.

Il est considéré comme l'organe principal et permanent de décision en matière de prévention, gestion et règlement de conflits. Mis en place suite au Protocole relatif à l'établissement du PSC à Durban en Juillet 2002, il est entré en vigueur en Décembre 2003 et opérationnel depuis Mars 2004.

Ses prérogatives consistent principalement à :

-promouvoir une politique de défense commune, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme,

-décider de la mise en place et de la consolidation des opérations de maintien de la paix en vue de prévenir les conflits. Quand un conflit apparait, le PSC est responsable pour autoriser et dépêcher des missions pour le maintien de la paix,

-soumettre à l'Assemblée des Chefs d'États (organe suprême de décision de l'UA) des recommandations relatives à une intervention dans un État membre dans le cas de circonstances sérieuses : crimes de guerre, génocide, crimes contre l'humanité,

-dispose de pouvoirs d'imposer des sanctions dans le cas de changement de régime d'une manière inconstitutionnelle.

2 - Comité des sages

L'implication de personnes sages dans la résolution des conflits par le biais de missions de bons offices, médiation et même arbitrage sont une tradition africaine. Dans l'historiographie sociale africaine, les affaires publiques des tribus ont été généralement menées par des assemblées sous les auspices de personnalités considérées comme sages, de forte influence et possédant des qualités de persuasion et de décision, par exemple des personnes dites 'les anciens,' des guides spirituels (Imams ou hommes d'église), des notables respectés et de citoyens de probité avérée.

Déjà en Mai 1991, un document élaboré à Kampala par le forum du leadership africain intitulé ' vers une conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique' avait proposé un conseil des ainés africains pour la paix (Africa's Elders Council).

Ce n'est qu'en Janvier 2007 que Le Président de la Commission de l'UA a désigné les 5 membres du Panel dont l'ex-président Algérien Ahmed Ben Bella en tant que représentant de la région Afrique du Nord.

Le rôle du Comité des Sages s'évertue à conseiller le PSC dans le cadre du maintien de la paix et soutenir ses efforts. Ce comité s'est réuni cinq fois (la dernière à Alger en Janvier 2011). Les sessions ont passé en revue les situations conflictuelles prioritaires sélectionnées par ce comité et les discussions y afférentes n'ont pas été rendues publiques. Des informations, cependant, ont été recueillies comme par exemple la mission conduite en 2007 en République Centrale Africaine lors de la rencontre tenue avec le candidat aux présidentielles Ange Patassé et les recommandations d'un dialogue inclusif avec les rebelles et le président François Bozizé (Nantulya, 2016), qui avait auparavant renversé Ange Patassé en 2003 et celle conduite par Selim Ahmed Selim en Afrique du Sud, au sujet des élections d'Avril 2004.

Le Groupe des Sages a réussi à négocier en 2011 une trêve entre le Président Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi, alors à la tête de l'oppos et a prêté son assistance aux parties concernées en vue de rédiger la feuille de route pour achever la transition

Le Comité s'est concentré surtout sur les processus électoraux et les conflits qu'ils ont engendrés et l'avantage de ce comité est que ses membres ne représentent pas les États dont ils sont originaires, mais il ne demeure pas moins qu'ils sont désignés par la Commission de l'UA.

Lors de la tenue d'une réunion consacrée à l'examen des activités du Groupe des Sages de l'UA, le Conseil de la Paix et de la Sécurité s'est félicité de l'évolution qualitative de ce groupe qui est passé de" missions d'observation ponctuelles à un engagement politique plus approfondi et durable, incluant la médiation informelle, la facilitation du dialogue entre les parties et le renforcement de la coordination entre les différentes initiatives régionales et internationales pertinentes"(Horizons, 2026).

3 - Système d'alerte Continental (CEWS)

Le rôle de ce système d'alerte consiste à collecter des informations en vue de prévenir les conflits. Le CEWS dispose :

-d'un "Situation Room "pour la collecte et l'analyse de l'information.

-d'un Département pour la Paix et Sécurité (PSD) qui exécute des décisions du PSC et assure leur suivi, coordonne les relations entre l'UA et Communautés Économiques Régionales (RECs),

-d'une Division de Soutien aux Opérations de maintien de la Paix (comme DPKO/ONU) qui programme, prépare et met en œuvre les OMP, nomme un représentant spécial et un commandement pour chaque mission de MP de UA et dispose de 2 unités d'opérations et de soutien.

4 -Force Africaine en Alerte (ASF).

L'ASF peut intervenir dans les cas suivants :

- survenance de conflits violents ou de conflits sur le point de surgir,

-missions d'observation et de suivi,

-déploiement préventif,

-consolidation de la paix et désarmement dans les situations de la mise en place des fondements d'une politique et de documents légaux relatifs aux objectifs et opérationnalisation d'ASF au niveau continental et régional,

-consolidation de cette politique et documents légaux, développement des concepts d'opérationnalisation et identification des capacités et développement de moyens pour le déploiement,

L'inclusion des éléments civils dans les corps de l'ASAF n'a été initiée qu'en 2006.

ASF est dotée de 5 brigades :

1- Brigade de l'Afrique Australe (SADC BRIGADE), qui dispose d'une unité de planification (élément planning) à Gaborone au Botswana, d'un centre d'entrainement à Harare, au Zimbabwe et a atteint un niveau élevé de préparation.

2- Brigade du Mécanisme pour le Maintien de Paix et Sécurité de l'Afrique de l'Est (EASBRICOM), à haut niveau de disponibilité et disposant d'une unité de planification et d'un centre d'entrainement situés tous les deux à Karen, Nairobi.

3- Brigade de l'Afrique de l'OUEST (ECOBRIGADE), qui est une large brigade avec un niveau d'alerte élevé et dispose de centres d'entrainement à Abuja (Nigéria), Accra (Ghana) et Bamako (Mali).

4- Brigade de l'Afrique du Nord (NASBRIG ou NARC), sise à Tripoli en Libye,[2] a une unité de planification, un centre d'entrainement situés tous les deux au Caire, ainsi qu'une installation de logistique dans la localité de Jijel, en Algérie

5-Brigade de l'Afrique Centrale (FOMAR) dispose de 3 brigades, degrés de disponibilité divers et a des centres d'entrainement à Yaoundé (Cameroun), Lusaka (Zambie) et Libreville (Gabon).

L'UA est investie de l'autorité légale pour le déploiement légitime de la force dans deux cas :

-missions de soutien à la paix concernant les conflits de degrés de gravité divers (de 1 à 5),

-L'UA doit demander l'autorisation auprès du CS/ONU,

Il n'y pas d'autorisation de l'ONU quand le CS de cette institution refuse d'accorder une autorisation ou ne la donne pas dans un délai raisonnable.

Une intervention est qualifiée d'intervention " quand une crise existe où est en émergence," selon l'appréciation par le Haut-Commissaire du PSC qui alerte le président de la Commission

L'UA a mis en place une Division au sein de la Commission de l'Union Africaine pour le Soutien aux opérations de paix (PSOD) à l'effet de mettre ensemble les politiques, accords, plans et mécanismes visant à permettre aux mécanismes régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité de répondre conjointement aux opérations de soutien pour la paix et les défis sécuritaires en Afrique. La PSOD planifie, initie, soutient, fait le suivi et met fin aux opérations de maintien

[2] L'auteur de cet article a eu le privilège d'être convié à assister à la parade de cette brigade, en l'honneur de la visite à Tripoli en Aout 2010, du Comité d'Experts du Conseil de la Paix et de la Sécurité de l'Union Africaine dont il faisait partie.

de la paix (PSOs) autorisées par UA/CPS ou par les Chefs d'Etat ou de Gouvernements de l'UA (Au. Int.).

Le processus de mise en place au niveau régional des Conseils pour la paix et la sécurité (PSCs), de Comités de sages, de Brigades en attente, de systèmes d'alerte (CEWRS/CEWARNs) qui constituent les Mécanismes Régionaux pour la Prévention, la Gestion et la Résolution des Conflits (MRPC) a enregistré beaucoup de progrès depuis l'entrée en vigueur de l'APSA. Tous les CER /MR ont fait état d' activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des 10 domaines stipulés dans le chapitre V du Memorandum of Under standing (MoU) à savoir : l'opérationnalisation d' APSA, MRPC, Action Humanitaire et Réaction aux Catastrophes, Reconstruction et Développement Post-Conflits, Contre-terrorisme, Prévention et Lutte contre le Crime Organisé Transfrontalier, Gestion des Frontières, Renforcement des capacités (capacity building), Formation et Échange d'information, Mobilisation des Ressources et autres activités. L'avancement concernant l'opérationnalisation d'APSA et les activités connexes liées à la sécurité, tel que stipulé dans le MoU, a varié d'une région à l'autre en fonction de l''engagement politique des instances régionales, de leurs capacités matérielles, moyens humains et financiers, et des besoins pressants (conflits menaçants et conséquences).

Opérations menées dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique

Opérations menées dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique

Le 20e anniversaire de la création de l'Union africaine en 2022 a été marqué par un tournant décisif pour les opérations de paix menées par l'UA et les CER avec l'autorisation accordée à quatre nouvelles opérations de paix. Depuis la période 2000-2022, les instances africaines ont déployé 38 opérations de paix dans 25 pays dont 22 assumées par l'organisation continentale. L'UA et les CER supervisent actuellement 10 opérations de paix, réparties dans 17 pays africains et comprenant plus de 70 000 personnels autorisés (Allen 2023).
Selon des experts des aspects sécuritaires en Afrique, De Coning et Yaw Tchie, ont classifié les opérations menées par l'UA et les CER tendant à maintenir la paix et la sécurité en Afrique selon trois catégories :

i)-La première catégorie se référant aux opérations menées par l'organisation continentale a concerné : la mission de l'UA en Somalie (AMISOM), la Mission

Africaine de Soutien International au Mali (AFISMA), la Mission de Soutien International en République Centra-Africaine (MISCA), et la Mission de l'UA au Burundi (AMIB).

Les opérations de maintien de la paix conduites par les instances africaines se distinguent des opérations similaires menées par l'ONU par le fait qu'elles étaient conduites au-delà des missions de maintien de la paix. Par exemple elles n'ont pas été déployées pour respecter un cessez-le-feu ou des accords de paix après la fin d'un conflit violent, mais elles furent mises en œuvre au cours du conflit pendant afin de protéger les populations civiles (Soudan) ou mettre fin à des insurrections violentes (Somalie, République centrafricaine et les Iles Comores. Ces opérations ont été aussi effectuées pour lutter contre les factions rebelles, les mouvements insurrectionnels et les groupes terroristes comme ce fut le cas pour AMISOM, et les initiatives Ad-hoc (MNJTF et G5 Sahel).

Les opérations de maintien de la paix africaines diffèrent aussi de celles accomplies par l'ONU dans la mesure où elles ont eu lieu en soutien à la nation, comme les cas relatifs à AMISOM, la Mission Transitoire Africaine en Somalie (ATMIS), la Mission de Soutien international au Mali dirigé par l'UA (AFISMA) et la Mission de Soutien International en République Centrafricaine conduite par l'UA. Les opérations de maintien de la paix conduites sous l'égide des institutions africaines ont revêtu d'autres formes également, tels que les cas où ces opérations ont contribué à établir un cessez le feu ou à faire respecter des accords de paix comme les missions menées au Burundi (AMIB), la Mission des Observateurs Militaires en République Centrafricaine (MOUACA) et la Mission de suivi, Vérification et Conformité (AU-NVCM) concernant l'équation Tigre-Ethiopie (De Coning, YawTchié 2023).

AMISOM-Somalie (Janvier 2007-présent) :

Suite au rapport du Président de la Commission de l'UA et recommandation du Comité militaire de l'UA, le PSC/UA a autorisé en Janvier 2007 une intervention en Somalie qui a été légalisée par le CS/UN en Février.

Son objectif consiste à stabiliser le pays, faciliter l'assistance humanitaire, reconstruction et développement post-conflit.

Cette mission a été constituée par la participation, en plus des troupes Zambiennes et Nigérianes, de 1200 soldats Ougandais sur les 4000 promis.

Malgré l'accord conclu en 2008 entre le Gouvernement de Transition et les rebelles de l'Alliance pour la libération de la Somalie (ARS), la situation s'est

empirée avec l'insurrection Djihadiste des Chabab et la scission de facto de la Somalie orientale (Somaliland).

-AMIB-Burundi (Avril 2003-Mai 2004):

Cette mission Africaine d'interposition concernant le Burundi, a été décidée en 2003 pour :

-surveiller la mise en œuvre des accords de cesser le feu,

-aider les efforts de désarmement (20000 ex-combattants) et de démobilisation,

-contribuer à la stabilité politique au Burundi.

Elle fut mise en place en prolongement du génocide au Rwanda, et guerres conjointes menées par les factions rebelles au Burundi et du Rwanda contre les rebelles Hutu, le long de leur frontière commune et au Nord-Est de la République Démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud a déployé 1500 hommes (SA Protection Support Detachment - SAPSD) pour protéger les Hutus en RDC.

L'ONU n'était pas disposée à envoyer mission de maintien de la paix au Burundi,

Iles Comores**:**

A l'appel du gouvernement national, l'UA est intervenue en Mars 2008 pour contrer Mohamed Bacar qui voulait proclamer l'indépendance de l'ile d'Anjou, faciliter l'organisation des élections, aider au désarmement des forces rebelles, et établir une force de sécurité de l'UA aux Comores. C'est la première fois que l'UA intervient militairement sur le territoire de l'un de ses États membres, et sans l'aval du CS/ONU (resté muet à l'appel).

AMIS- Darfour Soudan/ (2005) :

La mission Africaine d'interposition au Soudan comprenait 7.000 soldats Rwandais et Nigérians pour contrôler le cessez le feu conclu entre le gouvernement central et les rebelles en au Darfour en 2005. Elle fut remplacée par la mission onusienne au Darfour (UNAMID) fin 2007 et composée de 6.500 hommes (éléments militaires, civils et politiques).

ii)-La seconde catégorie englobe les missions menées par les Communautés Economiques Régionales dans leur espace géographique.

Somalie **:**

IGAD a lancé une initiative en Octobre 2004 qui a aidé à l'élection des membres du gouvernement de transition et en Février 2005, AU a autorisé IGAD à envoyer une mission de paix. Cette institution a aussi un projet d'envoyer 10.000 hommes en 2005.

IGASOM été autorisé par SC/UN en 2006 s'est avérée un échec.

L'Éthiopie a envoyé des troupes en 2006, mais les a retirées en Janvier 2009.

Somalie **:**

IGAD a lancé une initiative en Octobre 2004 qui a aidé à l'élection des membres du gouvernement de transition et en Février 2005, AU a autorisé IGAD à envoyer une mission de paix. Cette institution projetait d'envoyer 10.000 hommes en 2005.

IGASOM été autorisé par SC/UN en 2006 et s'est avérée un échec.

L'Éthiopie a envoyé des troupes en 2006, mais les a retirées en Janvier 2009.

iii)-La troisième catégorie est constituée par un groupe d'états opérant à l'intérieur ou en dehors des deux CER formant les missions Ad-hoc. dénommées Security Initiative (ASI) telles que : l'Initiative de Coopération Régionale pour l'Élimination de l'Armée du Seigneur (RCI-LRA) destinée à liquider cette rébellion qui prévalait en Afrique Centrale, la Force Commune de la Commission pour le Bassin du Lac Tchad (MJNTF) mise en place pour lutter contre Boko Haram, en plus du G5 (Sahel) regroupant le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad (De Coning, Yaw Tchie 2023).

Aux catégories de missions de maintien de la paix mentionnées par De Coning et Yaw Tchie, s'ajoute une autre forme que je qualifie d'opérations combinées ou menées avec l'assistance militaire étrangère.

Des initiatives de maintien de la paix en Afrique ou des efforts pour consolider les capacités de l'UA ont été initiés par les puissances occidentales dans le passé tels que :

- l'opération " Restore Hope" en Somalie conduite par les USA en 1993 pour des considérations humanitaires mais qui s'est soldée par un cinglant échec sur le terrain (Iratni 2018)

- le projet "African Crisis Response Force (ACRF) lancé par les USA en 1996 pour la mise en place d'une force africaine de maintien de la paix remplacé ensuite par "African Crisses Response Initiative" qui s'est étalée de 1997 à 2002,

- "le Focus Relief" destiné à l'entrainement de cadres de la MINUSIL,

-ACOTA appliquée depuis 2002 pour le maintien de la paix et l'aide humanitaire et accessoirement, l'entrainement au maniement des armes,

-Le Programme Régional de Maintien de la paix en Afrique (ARP) incluant l'entrainement aux tactiques offensives,

-The Global Peace Operation Initiative (GPOI) ciblant l'augmentation de l'aide à la formation au maintien de la paix dans l'hémisphère Sud,

-Renforcement des Capacités Africaines de maintien de la Paix (RECAMP) initié en 1997 par la France est fondé sur le volontariat des États et organisations africains pour contribuer au renforcement des capacités africaines dans le domine sécuritaire. Ce concept a constamment évolué depuis sa création pour répondre aux mutations stratégiques et aux besoins de sécurité du continent et a été adossé depuis 2002, à l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine .Il a été refondu en 2004 puis complété depuis 2007 par le partenariat stratégique entre les pays d'Afrique et l'Union européenne (EURORECAMP 2011).

EURECAMP a notamment contribué à des actions logistiques, mise en place d'un bataillon, et permis des stages d'entrainement (El Djeich, 2006).

- L'opération Artémis de Juin 2003 fut la 1ère opération de maintien de la paix dans le cadre de la légalité onusienne (demande et mandat) et avait pour objectif la protection des populations civiles. Elle a détruit le concept de l'UE : Propriété de l'UA et privé l'UA de revendiquer le statut d'égal partenaire.

-Institutionnalisation de la coopération UA/UE :

Huit des quinze opérations de maintien de la paix menées par l'ONU se sont déroulées en Afrique et 77% du budget pour l'année 2009 onusien consacré aux opérations de maintien de la paix dans le monde ont été consacrés pour le financement des opérations conduites en Afrique. En 2025, L'ONU poursuit la conduite d'opérations en République centrafricaine (MINUSCA), au Sahara occidental (MINURSO), au Soudan du Sud (MINUSS), dans la région d'Abyei (FISNUA), et en République démocratique du Congo (MONUSCO).

La stratégie sécuritaire de l'UE adoptée en Décembre 2003 stipule que l'Afrique subsaharienne est plus pauvre aujourd'hui qu'il y a 10 ans et dans plusieurs cas, l'échec économique est lié aux problèmes politiques et les violents conflits.

La stratégie commune UA-UE mise en place et Plan d'action adopté en Décembre 2007 à Lisbonne visait à :

-renforcer le dialogue concernant les défis relatifs à la paix et sécurité en vue de formuler et mettre en œuvre des positions communes concernant la paix et la sécurité en Afrique, en Europe et ailleurs, et

-mettre en œuvre APSA et assister ses fonctions pour mieux affronter les défis en matière de paix et sécurité en Afrique.

Insuffisances des actions de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité

Il apparait peut être fastidieux et complexe de passer en revue les carences constatées dans la mise en œuvre de l'APSA et d'avancer que le PSC s'est confronté à des difficultés, jugées objectives, dans la conduite de missions liées au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Il n'y pas de doute que le PSC, les autres organes de l'Union Africaine et certaines CER ont consenti de louables efforts dans la mise en œuvre d'APSA et obtenu de probants succès. Toutefois, certains handicaps qui ont été relevés, peuvent être analysés et suffisent, peut-être, à cerner les incapacités inhérentes au bon fonctionnement de cette architecture, tels que :

1-<u>Rôle ambigu du PSC</u>

Un problème illustrant la confusion concernant les prérogatives du PSC et des REC consiste en la répartition des missions des prérogatives, des compétences et la coordination en matière de gestion des conflits. Si la subsidiarité stipule que l'échelon le plus proche du terrain (les CER) gère les crises en premier lieu, l'UA se considère, à travers le PSC, comme l'autorité suprême en matière et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et que les mécanismes régionaux lui sont subordonnés et doivent s'aligner sur les normes continentales. Or, en pratique, les CER revendiquent souvent une autonomie décisionnelle dans leurs zones géographiques respectives. Ce chauvechement de compétences a créé, parfois des problèmes de coordination entre les deux instances et suscité des processus de

paix concurrents comme ce fut le cas au Soudan, par exemple, voire même divergents.

En dépit de cette confusion en matière de responsabilité et de conduite des opérations de maintien de la paix, il demeure, toutefois, indéniable que le PSC de l'UA a joué un rôle central dans la résolution de conflits au Burundi, les Iles Comores et imposé dans le passé des sanctions contre des régimes issus de changements anticonstitutionnels. Toutefois, ces sanctions n'ont pu déloger les auteurs de tels changements comme ce fut le cas dans les pays du Sahel en 2021 et 2023.

Au niveau des insuffisances constatées dans le rôle du PSC dans les processus de paix, il est à signaler le peu d'attention que cet organe a prêté aux conflits ayant secoué :

- le Delta du Niger où le mouvement Ogoni revendiquait des droits sur les ressources énergétiques situées dans sa province,

- le nord Kivu de la République Démocratique du Congo où depuis 2007 des actes violents sont menés par milices Hutu composées de ressortissants rwandais ayant fui en RDC, après avoir participé au génocide au Rwanda, sur fond de convoitises autour des mines d'or et réserves forestières (France 24, 2024).

- l'Ogaden région de l'Éthiopie depuis 2007 où la violence a sévi dans une zone supposée receler d'importantes ressources de pétrole et gaz.

Les tentatives de l'Union Africaine de trouver une solution à la crise en Lybie en 2011 (envoi du quintette) n'ont pas obtenu de succès probants de par les attitudes contradictoires des États membres à l'égard du départ de Kadhafi et l'intrusion de l'OTAN sous l'impulsion de Président Français, Nicolas Sarkozy et du Premier Ministre du Royaume Uni, David Cameron. A sa décharge, il est de besoin de rappeler que des puissances européennes avaient réussi à torpillé la mission de la' quintette présidentielle' dépêchée par l'UA à Tripoli en Mars 2011 pour trouver une solution politique à la crise Libyenne et même, peut-être, une sortie honorable pour le Président Kadhafi, selon les révélations faites par Jean Ping, à l'époque, Président de la Commission de l'UA. Dans son ouvrage, 'Eclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi?, il s'était interrogé en écrivant d'une manière poignante: "Peut-on qualifier d'opération humanitaire et de guerre juste un tel déluge de bombes et de haine déversé sur de paisibles localités ? Fallait-il engager une guerre dite préemptive de cette ampleur avec des navires nucléaires pour arrêter

un massacre de civils, certes innocents, par un autre massacre, encore plus grand, de civils tout aussi innocents, et tout ça pour se débarrasser d'un seul homme ? Doit-on au nom de l'humanité commettre des crimes contre l'humanité ? Faut-il ajouter sans discernement des bombes aux bombes, des atrocités aux atrocités, des crimes de guerre aux crimes de guerre ?"(Ping, 2014 p.102).

Lors de la crise intervenue entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, d'une part et la CDEAO d'autre part, après le renversement des régimes civils entre 2021 et 2023, le PSC était resté quelque peu impuissant, n'ayant pu ni imposer des sanctions à l'encontre des nouveaux régimes, ni empêcher la rupture de ces trois pays avec la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest. Cette carence s'est aussi révélée criarde au cours des dernières années, dans les cas des conflits en République Démocratique du Congo, Soudan, Lybie, Somalie et Ethiopie-Erythrée.

Le PSC ne pouvait jouer un rôle décisif durant les évènements dramatiques survenus au Soudan, ne réussissant pas à mettre fin aux dissensions internes, notamment depuis la guerre déclarée entre le leadership militaire dirigé par Abdel Fatah Al Burhan et son ancien collaborateur et les Forces de soutien rapide (RSF) menées par le général Mohamed Hamdan Daglo. Il est vrai que les enjeux internes du conflit Soudanais et les intérêts géostratégiques et économiques de puissances étrangères se sont avérés difficiles à contourner.

2-La question de la légitimité des mandats :

L'Éthiopie est intervenue en Somalie en 2006 sans mandat du PSC/AU, l'Afrique du Sud et SADC sont intervenues au Zimbabwe en 2006 et non pas le PSC/AU et SADC est intervenue en deux occasions en RDC et Lesotho sur la base de décisions ad hoc prises par un petit groupe de pays sans mandats précis, à cause des divergences sur est- ce que ces interventions étaient le fait d'opérations de maintien de la paix initiées par SADC ou simplement par une coalition de pays membres de SADC ? En fait, ces interventions n'étaient pas approuvées par le Sommet de SADC convenu à ce sujet, mais ont été permises d'une manière non-officielle par le Comité Interétatique de Défense et Sécurité de cette organisation régionale (ISDSC).

3- Contraintes budgétaires :

Entre 2000 et 2006, UA a fourni $35 millions pour financer les actions consenties dans le domaine du renforcement des capacités d'APSA, la création des canaux de communication entre UA et les CER et renforcement des initiatives de ces CER. Ces dépenses apparaissent aussi dérisoires que le budget alloué au fonctionnement de la Commission de l'UA qui était de $73 millions en 2003, 2500 fois plus grand que le budget consenti à l'Onu (129 milliards d'Euros), la même année en 2003. A cette époque, le PIB de l'Afrique pour une population de 928 millions représente un peu plus que le double de celui de la Suède ($334 billion) avec une population estimée à 9 millions (Worldometer, 2026).L'Union Européenne s'est révélé le principal bailleur de fonds de l'APSA, à travers la Facilité Européenne pour la Paix (FEP), comptant ainsi pour 80% des contributions consenties pour financer le renforcement des capacités militaires Africaines et les opérations de maintien de la paix. L'UE a fourni près de 2.7 milliards d'Euro pour soutenir les opérations de soutien à la paix en Afrique de 2004 et 2019 (Crisis Group 2021). Le rapport spécial publié par la Cour des comptes Européenne en 2018 relatif à l'assistance accordée par l'UE à l'Union Africaine a recommandé l'amélioration de l'approche Européenne afin qu'elle " vise à encourager la participation de l'UA à l'APSA, le recentrage l'aide Européenne et à faire en sorte que les interventions de la Commission de Bruxelles soient constamment fondées sur les résultats" (Cour des Comptes Européennes, 2018). Une critique, à peine voilée, sur le manque de rationalité dans la gestion des fonds destinés à l'APSA par l'UA et la nécessité de respecter les obligations de résultats dans la mise en œuvre de cette architecture tel que stipulé dans le rapport suscité.

En 2025 le budget de l'UA s'élevait à $ 650 million, dont 75% ont été pourvus par l'Union Européenne. Le financement de l'Union africaine reste cependant un défi central obligeant une augmentation de la contribution des Etats-membres au budget de l'UA, qui passera de 9,4 % en 2025 à 12,7 % en 2026, suite à la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UA lors de sa 47éme réunion ordinaire tenue à Malabo, Guinée Equatoriale en Juin 2025(Afrique 24 2025).
Beaucoup de pays africains rechignent à honorer leurs cotisations annuelles au budget de l'UA et à contribuer au financement des opérations de maintien de la paix, même quand il s'agit de prendre en charge les frais de leurs troupes engagées dans ces misions. En 2008, seulement 28 pays étaient en règle concernant les cotisations et depuis 2006, 77% du budget régulier de l'UA étaient pris en charge par l'Algérie, l'Égypte, la Lybie, le Nigeria et l'Afrique du Sud (Commission Economique pour l'Afrique, 2011). En plus, seuls 17 pays ont, à ce jour, mis en

œuvre la taxe de 0,2 % sur les importations, décidée à Kigali au Rwanda en 2016 pour garantir l'autonomie financière de l'institution africaine (Le360Afrique, 2025).
Certains Etas africains ont tenté de justifier les manquements répétés, voire abusifs de de s'acquitter de leurs cotisations au budget de l'UA et les contributions à son Fonds pour la Paix, par le prétexte imputé à leur pauvreté et sous-développement économique. Ce prétexte semble, parfois, fallacieux vu que nombre de ces Etats dépensent des sommes faramineuses dans des actions de prestige ou utilisent mal leurs ressources.

Depuis sa relance en 2016 jusqu'à Septembre 2022, le Fonds de la Paix de l'UA a mobilisé un peu plus que $321 million. Le portefeuille du Fonds a dépassé $400 million en 2025 avec le déboursement de $19 million sous forme de gains générés par les taux d'intérêts entre 2023 et 2024, selon le Directeur du Fonds de la Paix de l'Union Africaine (AU. Int 2025).

Ce triomphalisme semble cependant quelque peu emphatique, dans la mesure où les réserves récoltées par le Fonds de la Paix de l'UA sont destinées à financer les opérations militaires et de soutien dans la lutte pour mettre fin aux conflits, faire taire les armes en Afrique (Zeghlami, Iratni, 2025) et éradiquer la menace terroriste. Pendant ce temps, les violentes tensions n'avaient pas manqué de causer de centaines de milliers de victimes et de déplacés forcés, abandonnant leurs terres, et moyens de subsistance et parfois, même, leur pays.

L'UA a aussi mis en place The Crisis Reserve Facility, (CRF) un Fonds qui peut être rapidement ajusté pour répondre aux besoins imminents de la paix et de la sécurité en Afrique. En Mai 2023, Le conseil d'administration du CRF a recommandé une augmentation des réserves du Fonds de $5 à 10 million (African Union 2024).

La taxe de 0,2 % sur les importations des pays membres, décidée par l'UA en 2016 pour garantir l'autonomie financière de l'institution africaine semble quelque peu limitative et discriminatoire. Pour renflouer le 'Fonds Pour la Paix' de l'institution africaine, il aurait été souhaitable et plus judicieux de prélever un dollar seulement sur chaque baril de pétrole exporté pour non seulement augmenter considérablement les réserves de ce Fonds, mais aussi d'adopter une approche plus équitable en matière de contribution des pays africains au financement des opérations de maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. En effet, l'indexation sur le volume des

importations peut désavantager les pays africains les plus démunis en ressources naturelles et en revenus financiers. Dès lors, les pays africains nantis en ressources énergétiques et minières peuvent être mis un peu plus à contribution dans un esprit de solidarité et d'attachement aux idéaux du Panafricanisme.

L'Afrique représente 8-10 % de la production mondiale de l'or noir et compte une quinzaine de pays exportateurs de pétrole en 2025. Durant le boom pétrolier 2005-2013, les pays africains ont engrangé d'énormes bénéfices à la faveur de l'augmentation du prix du pétrole qui avait atteint le record historique de $147/b en 2008. Après une érosion progressive enregistrée depuis 2014, le prix du pétrole a connu une ascendance significative en raison de la guerre en Ukraine, en enregistrant une moyenne de $100 au cours de l'année 2022 (Ministère de la Transition Energétique 2023). Selon BP Statistical Review, les exportations africaines de pétrole avaient atteint 6.5million b/j en 2012 (KPMG 2012).

Le calcul reste simple, mais édifiant quant à l'idée d'imaginer les montants des fonds qui peuvent être récoltés par l'indexation sur les revenus pétroliers ($1 sur chaque baril vendu).

4-L'impuissance face à la prolifération des actes anticonstitutionnels

Le PSC/UA n'a pas non plus réussi à arrêter ce que certains analystes Africains ont considéré comme une 'farce électorale,' des élections présidentielles tenues dans certains pays Africains (Goetzinger, 2025), notamment les processus électoraux controversées observés au Kenya (2007-2008) et Zimbabwe, par exemple. D'autres cas ont été signalés tels que : l'adoption d'une loi en Mars 2024 au Togo pour éliminer le suffrage universel, le report imposé des élections en Guinée-Bissau en Décembre 2024, la tentative du Président Sénégalais Macky Sall de se maintenir au pouvoir au-delà de l'expiration de son mandat (Ba Mehdi, 2024) et la décision du Président Ivoirien de prolonger son mandat (Hassan, nd).

Des modifications constitutionnelles pour lever la limitation des mandats présidentielles ont été opérées au Tchad et en République Centrafricaine en 2023. Le non-respect de la durée de transition a permis la mise en veilleuse de systèmes politiques plus ou moins démocratiques et de régimes civils, sous le prétexte déclaré de la lutte contre la corruption et la menace terroriste.

Même dans le cas où le PSC et les Communautés Economiques Régionales ont pu décréter des sanctions contre les régimes accusés de modifications constitutionnelles de manière illégale, il s'est avéré que généralement, ce sont les

segments de la population les plus démunis et les plus fragiles qui ont souffert le plus de sanctions économiques et sociales tel que le gel des avoirs gouvernementaux déposés dans les banques centrales des CER. Dans la majorité des cas, les capitaux des classes dirigeantes africaines se trouvent à l'abri dans les paradis fiscaux outre-mer, notamment. Ainsi les sanctions économiques, sensées êtres préventives ou dissuasives, se sont avéré des moyens inefficaces pour mettre fin aux coups de force anticonstitutionnels.

5-Dépendance accrue à l'égard de l'aide étrangère:

Dans les années 2000-2010, l'Union Européenne a mis initialement à la disposition de l'UA de $ 250m pour soutenir du Fonds de "Facilité africaine pour la Paix. Elle a consenti $45 millions àl' UA en guise de contribution au financement d'AMIB et les USA et le Royaume Uni ont déboursé $20 millions en faveur de l'Éthiopie et le Mozambique pour participer à cette mission (EEAS Europa 2018).

Les frais de fonctionnement du Panel des Sages étaient pris en charge par l'Italie (1.1 million d'Euros), ceux relatifs à ses réflexions thématiques par la Finlande (350 millions d'Euros) et les réunions des meetings des experts du Panel par le Japon ($160 millions).

Il parait surprenant que les travaux du Comité des Sages soient pris en charge par des bailleurs de fonds étrangers, tels que l'Union Européenne ou d'autres pays. En effet, n'était-il pas possible, pour les membres de ce panel qui furent d'éminentes personnalités politiques, apparemment dévouées à la cause Africaine, et prétendument fortunés de par leurs anciens postes de responsabilité (anciens Présidents), de financer leurs meetings, par des invitations à tour de rôle dans leurs propres résidences ou de subvenir à leurs besoins lors de déplacements induits par la conduite de missions de médiation. En effet, le succès des bons offices lors de missions prises en charge par les Sages, aurait largement suffit à maintenir la notoriété, crédibilité, prestige et respectabilité du Panel des Sages, gages de réussite dans la mission qui leur incombe.

Faudrait-il aussi rappeler que les conclaves tenus par les sages dans l'historiographie Africaine traditionnelle pour mener des missions de réconciliation et de médiation, se tenaient souvent dans leurs fiefs et les frais encourus étaient pris en charge par les Fondations, ou les confréries auxquelles ces sages appartenaient ?

En 2025, le budget de l'UA s'élevait à $650 million, dont 75% ont été pourvus par l'Union Européenne. Cette dépendance contraste avec les critiques émises contre les interventions néocoloniales des puissances occidentales en Afrique et la volonté affichée de prendre en charge les problèmes de la sécurité africaine par les africains eux-mêmes, selon la devise consacrée de l'UA 'African solutions to African problems.' Mo Ibrahim, un homme d'affaires Soudanais s'adressant au Président de la Commission de l'UA, Moussa Faki a ingénieusement capturé cette anomalie en lui rappelant "que vous traitez [les Européens] de colonisateurs, mais quand ils nous donnent de l'argent, ils sont des partenaires. Il y a comme une farce, ou bien vous êtes sérieux ou bien vous avez oublié. Qu-est-il advenu des 'solutions africaines pour les problèmes africains '? " (Linkedin.com/post).

Financer la question majeure relative à la sécurité en Afrique, incluant celle afférant à la dimension de la sécurité humaine (nourriture, santé, eau) représente un prérequis pour la survie des Etats et les peuples. Aussi, les pays Africains devraient montrer plus de générosité et ne pas lésiner sur les moyens pour faire face à l'absence de moyens de subsistance primaires qui constituent le ferment qui nourrit les conflits, les guerres civiles et la propagation de l'intolérance, la violence et le radicalisme religieux. Les leçons tirées de l'histoire des interventions étrangères en Afrique et leurs subventions aux besoins sécuritaires des pays africains ne sont pas dénuées de convoitises pour les matières premières et la poursuite de desseins géostatiques propres à la logique de 'balance of power' et compétition pour la suprématie mondiale (Iratni 2024).

6-les limites de l'option militaire

L'approche qui conçoit l'intervention militaire pour mettre fin aux conflits et la menace terroriste, comme pleinement efficace et suffisante, a prouvé ses limites. Malgré le nombre d'opérations de maintien de la paix menées par l'UA et les CER et en dépit de déploiement massif de moyens militaires mis sur le terrain, les interventions de puissances étrangères traditionnelles (France au Sahel et Russie en Libye et au Mali) et des nouveaux-venus en Afrique, comme la Turquie (Iratni 2025), les conflits se sont multipliés et intensifiés set la menace terroriste s'est de plus en plus répandue. Les groupes terroristes, déclarés 'Djihadistes,' initialement confinés au Sahel, ont investi d'autres pays tels que le Bénin, le Togo et le Sénégal. Ces mouvements terroristes se sont transformés de groupes sommaires, disparates et mal organisés en de véritables armées.

Comme l'approche militaire s'est avérée quelque peu inappropriée, il demeure pour l'UA et les CER d'opter pour des stratégies multiformes et flexibles, en plus

des opérations de maintien de la paix que l'Union Africaine a mené avec un certain succès, ne serait-ce que le déploiement continu de missions en Somalie, Ethiopie, Sud-Soudan, Mozambique, la région orientale de la République Démocratique du Congo et le Bassin du Lac Tchad.

L'UA et les CER doivent, dans les missions de maintien de la paix et la lutte contre l'expansion de la menace terroriste, s'appuyer sur l'implication des femmes et des jeunes dans la programmation, le déploiement et le suivi de ces missions, car ce sont les femmes et les jeunes qui endurent le plus dans les conflits et la confrontation des menaces sécuritaires (Amania Africa 2023).

En plus de l'organisation par le PSC d'une session permanente annuelle sur les femmes, la paix et la sécurité depuis 2010 (AU. Paps. org, 2022), une initiative louable s'est concrétisée dans la création en 1996 de l'association des Premières Dames Africaines destinée à promouvoir la paix et la médiation en Afrique à travers des missions de bons offices, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix. En dépit de louables actions, l'impact de cette organisation demeure limité, non pas par manque d'engagement, mais par les difficultés engendrées par la pérennité des conflits, leur complexité et les enjeux en présence.
L'implication de la société civile est de plus en plus critique dans le contexte de la réduction des troupes dans les missions de maintien de la paix et le retrait ou la fin de missions telles que la mission africaine au Darfour, Soudan (MINUAD) en 2021 ou en Somalie où la mission africaine a été remplacée par des missions de soutien et de stabilisation ou par une prise de responsabilité plus accrue des autorités locales. Dans ce nouveau contexte, les autorités centrales ne peuvent mener avec succès les opérations de stabilisation sans le concours de la société civile, non seulement parce que les opérations militaires sont dures et parfois très violentes, mais aussi les taches de reconstruction post-conflit demeurent compliquées et ardues, notamment le problème de réinsertion dans la société civile d'anciens rebelles ou de terroristes repentis. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux requiert le recours à la politique de dé-radicalisation des jeunes, à la propagation de la tolérance et à la lutte contre les idéologies religieuses importées. La lutte contre les conflits et les guerres civiles nécessite aussi l'urgence à résoudre les problèmes de développement, le déficit démocratique, la mauvaise gouvernance, la corruption et les défis écologiques afin de consolider la résilience des sociétés à travers des actions collectives, en plu des mécanismes sécuritaires mis en place au niveau de l'UA ou les CER.

Conclusion

Le slogan " solutions africaines aux problèmes africains" aussi noble soit-il ne doit pas occulter des réalités amères propres à l'expérience africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Les situations conflictuelles dans le continent Africain continueront tant que les séquelles de l'héritage dramatique de la colonisation n'auraient pas disparu, tant que les desseins des puissances étrangères ne se seraient pas estompés et tant que les régimes ne se départiraient pas des politiques autoritaires et de la mauvaise gestion des économies nationales.

L'Union africaine est à l'image de la nature des régimes des États qui la composent. Elle ne saurait être efficiente en matière de maintien de la paix et de la sécurité tant que les raisons qui secrètent les situations de conflits, à savoir le manque de justice sociale, l'absence de bonne gouvernance, la pauvreté, l'analphabétisme et la corruption, continuent à subsister.

Il reste clair que l'UA ne peut pas et ne doit pas résoudre tous les problèmes du continent. Les États doivent remplir les engagements qu'ils prennent pour consolider APSA et doivent aussi renforcer les mécanismes de sécurité collective à l'échelle régionale.

La sécurité du continent ne doit pas dépendre de l'aide financière et assistance militaire étrangères. Il est inconcevable que des pays Africains regorgeant de richesses aient recours aux dons étrangers pour assurer la sécurité et la stabilité du continent Africain.

Le souhait émis par certains de voir le Brésil, la Chine et la Russie suppléer l'aide occidentale (diminution en raison de la crise financière) ne peut, en aucune manière, être considéré comme une alternative viable, ou une opération de substitution aux capacités propres des Etats Africains.

Remédier aux insuffisances de la mise en œuvre de l'Architecture sécuritaire de l'Union Africaine était censé provenir des efforts envisagés pour la réforme institutionnelle réforme adoptée par la conférence des chefs d'États de janvier 2017 et mise en route par la Commission chargée de la réforme présidée par Paul Kagamé. Cette instance avait identifié plusieurs objectifs à savoir "la limitation à un nombre restreint de priorités de l'UA, la révision des structures et des opérations de l'organisation pour améliorer les performances, le renforcement des liens avec les citoyens africains, l'accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'Union Africaine, l'identification d'un financement durable et la

réduction de la dépendance aux partenaires de développement." À ce jour, le bilan de la réforme est contrasté, selon des analystes Africains (Augé, Benjamin, Djilo, 2021). Toutefois, amorcer une réforme pour améliorer le fonctionnent des structures continentales Africaines et prendre conscience des insuffisances dans la mise en œuvre de l'APSA, constituent déjà un gage de réussite et témoignent de la bonne volonté de l'UA à œuvrer pour une meilleure gestion des affaires du continent et une stratégie plus efficiente en matière de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique.

Références

-African Union (2024) African countries Peace Fund Allocates Usd 7 million.https://au.int/en/pressreleases/20240917/african-union-peace-fund-allocates-usd-7-million-boost-peace-effort.

-African Union in a Nutshell, https://au.int/en/au-nutshell.

Afrique 24 (2025). Afrique : hausse de 12% dans le budget 2026 de l'UA https://africa24tv.com/afrique-hausse-de-12-dans-le-budget-2026-de-lua.

-Allen Nate D.F (2023).Les opérations de paix conduites par les Africains : Un outil essentiel pour la paix et la sécurité. 30 août 2023https://africacenter.org/fr/spotlight/les-operations-de-paix-conduites-par-les-africains-un-outil-essentiel-pour-la-paix-et-la-securite/

- Amania Africa (2023). Peacekeeping in Africa: Emerging Challenges and Critical Lessons for Sustainable Peacekeeping Operationshttps://amaniafrica-et.org/peacekeeping-in-africa-emerging-challenges-and-critical-lessons-for-sustainable-peacekeeping-operations/

-AU. Int (2025).Strengthening the AU Peace Fund's operational capacity and strategic focus towards lasting peace.https://au.int/en/pressreleases/20250702/strengthening-au-peace-funds-operational-capacity-and-strategic-focus-towards.

-AU.int (2024) Convention de l'OUA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme AU. Int (2024).Prévention et la lutte contre le terrorisme https://www.peaceau.org/uploads/algiers-convention-terrorism-fr.pdf.

-Au. Int. Peace Support Operationshttps://au.int/en/directorates/peace-support-operation).

-AU.paps.org (2022).Les Femmes, la Paix et la Sécurité. February 8, 2022. https://www.aupaps.org/fr/page/80-women-gender-peace-and-security-1

- Augé, Benjamin, Djilo, Félicité (2021). Nouvelle Commission de l'Union africaine (2021-2025). Défis et enjeux après la réforme initiée par Paul Kagamé. Briefing de l'IFRI, 2021.https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/union_africaine.pdf.

- Ba, Mehdi (2024). Au Sénégal, Macky Sall pourrait prolonger son mandat jusqu'en août. Jeune Afrique. February 4, 2024. https://www.jeuneafrique.com/1533118/politique/au-senegal-macky-sall-pourrait-prolonger-son-mandat-jusquen-aout/.

-Commission Economique pour l'Afrique-UN(2011).Rapport de la Deuxième réunion annuelle Conjointe. Conférence des Ministres de l'économie et des finances de l'UA et Conférence des ministres africains des finances,

de la planification et du développement économie de la CEA. Addis Ababa, March 28-29, 2011. https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/cfm2011/com2011_proceedings_fr.pdf.

-Cour des Comptes Européenne (2018). Rapport Spécial, N0 20.Aide de l'Union Européenne à l'architecture africaine de paix et de sécurité: un recentrage s'impose. https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/apsa-20-2018/fr/.

--Crisis Group (2021).Nouveaux Modes de Financement de l'UE en Faveur de la Paix et de la Sécurité en Afrique (2021).Wathi.org . March 11, 2021). https://www.wathi.org/nouveaux-modes-de-financement-de-lue-en-faveur-de-la-paix-et-de-la-securite-africaines-crisis-group-janvier-2021/.

-De Coning Cedric, E. Yaw Tchie, Andrew (2024).African Standby Force turns 20: has it helped keep the peace? The pros and cons. The conversation.com/African-standby-force-turns-20- has-it-helped-keep-the –peace-the pros-and- the –cons-228649.

-El-Djeich, Pour une Gestion Africaine des Crises", No 511, Fév. 2006, pp 17-22.

-Encyclopaedia Britannica)https://www.britannica.com/topic/collective-security

-EURORECAMP (2011). Centre interarmées. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (2011). https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/cicde/20110722-NP-CICDE-DIA-3.16.2-RECAMP-2011.pdf.

-France 24 (2024). https://www.youtube.com/watch?v=poPuMpZ8ofM.

-Goddard, Stacie (2024).Good to Know: Collective Security.https://goodauthority.org/news/good-to-know-collective-security).

-Goetzinger, Geneviève (2025). La Farce Electorale en Cote d'Ivoire .Revue Politique. September 15, 2025. https://www.revuepolitique.fr/farce-electorale-en-cote-divoire/

-Gumede, William (2006). Thabo Mbeki et la Renaissance africaine. Africulture. 66 (1), /2006, pp. 61-71. https://shs.cairn.info/revue-africultures-2006-1-page-61?lang=fr.

-Horizons (2026). March 18, 2026.https://www.horizons.dz/2026/03/horizons-dz-manchettes-le-cps-et-lalgerie-saluent-le-role-du-groupe-des-sages-de-lua/

-Iratni Belkacem (2025).Turkiye in Africa: The Search for Grandiloquent Ambitions in Complex Geostrategic Settings? The Algerian Review of Political Science and International Relations. Volume 18, No 1 (2025).pp. 78-100.

-Iratni, Belkacem (2024). Africa: A New Scramble for World Powers or The' Biggest Frontier of The 21st Century'? Volume 12, No 1, (2024). pp. 472-502.

-Iratni, Belkacem, Marok, Lazhar (2023). Russia's Return to Africa: An Arduous Process. The Algerian Journal of Political Studies Volume: 10 / N°: 01 (2023), pp. 593-606 593.

-Iratni, Belkacem (2018).US Policy towards the Maghreb: An Arduous Combination of Strategic Interests and Economic Stakes, 01, 2018. pp.1-42.

-Lacroix, Jean-Pierre. (2019, 61). La réforme de l'ONU, orientations et place de l'Afrique dans cette réflexion' in P De Jong (dir) Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix (2019).Paris :L'Harmattan. pp 61-70.

- Le Gouriellec, Sonia (2019). La participation aux opérations de maintien de la paix, un enjeu de politique publique pour les Etats africains', in De Jong (dir) Vers une africanisation des opérations de maintien de la paix (2019).Paris: L'Harmattan .p 96-122.

-Le 360 Afrique (2025). Autofinancement de l'Union Africaine : seuls 17 États Respectent leurs Engagements.https://afrique.le360.ma/economie/autofinancement-de-lunion-africaine-seuls-17-etats-membres-

-Linkedin.com /post https://www.linkedin.com/posts/larrymadowo_about-70-of-the-african-unions-650m-budget-activity-7336647786035142656-cizE/sur-54-respectent-leurs-engagements_IYBYAC4C5RCU.

-Lowe et al. (2008). The United Nations Security Council and War: The Evolution of Thought and Practice since 1945. Oxford : OUP 2008.

Ministère de la Transition Energétique (2023).Les prix des produits pétroliers en 2022 : des niveaux inédits liés à la crise géopolitique https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/datalab_essentiel_309_produits_petroliers_2022_mai2023_0.pdf.

Nantulya, Paul (2016).Le Groupe des Sages de l'Union Africaine et la Prévention des Conflits.Centre des Etudes Stratégiques de l'Afrique. June 8, 2016. https://africacenter.org/fr/spotlight/le-groupe-des-sages-de-lunion-africaine-et-la-prevention-des-conflits/

-Ping, Jean (2014) Eclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi? (2025).

- Worldometer (2026).PIB de la Suède (2026). https://www.worldometers.info/fr/pib/suede-pib/

Zaghlami, Laeed, Iratni, Belkacem (2025).Silencing the Guns in Africa. The Algerian Perspective. UJ Press.University of Johansburg. pp. 421-446.